



Heritage par rapport a une soeur dont le frère decedé

Par **chantal3296**, le **15/01/2009** à **09:23**

Bonjour, voila ma question, ma mère avait un frère qui etait marié, et qui possedait des bien liquides et une maison, je précise qu'il n'avait pas d'enfant, il avait une soeur et deux neveux. A son décès sa femme a donné ala soeur de son defunt mari une somme en franc de 30 mille francs et a ses neveux une somme de 10 mille francs donc bien sur j'en fait partie. Mais ma question est la suivante. Ma mère etant la soeur de ce defunt, n'avait t-elle pas le droit a une part d'heritage? et si elle decede la part qui doit lui revenir ne vas t-elle pas a ses enfants. Je vous remercie de m'indiquer la marche a suivre. Je vous prie de croire a mes salutations

Chantal